

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Saint-Alfred

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Michel Ferland, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Maire / Mairesse
 - Poste de conseiller(ère) #1
 - Poste de conseiller(ère) #2
 - Poste de conseiller(ère) #3
 - Poste de conseiller(ère) #4
 - Poste de conseiller(ère) #5
 - Poste de conseiller(ère) #6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (*ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant*) aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi le 22 septembre 2025 de 9h à 15h45

Mardi le 23 septembre 2025 de 9h à 15h30

Mercredi le 24 septembre 2025 de 9h à 15h45

Jeudi le 25 septembre 2025 de 9h à 15h45

Lundi le 29 septembre 2025 de 9h à 15h45

Mardi le 30 septembre 2025 de 9h à 15h45

Mercredi le 1^{er} octobre 2025 de 9h à 15h45

Jeudi le 2 octobre 2025 de 9h à 15h45

Vendredi le 3 octobre 2025 de 9h à 16h30

Attention

**Vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert
de 9 h à 16 h 30 de façon continue**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour de vote par anticipation : Dimanche le 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h

Jour du scrutin : Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Diane Jacques

SM-1 (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (*le cas échéant*) : Mme Charlyne Bernard
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (*ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant*) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

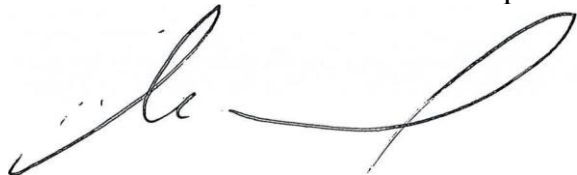
Présidente d'élection ou adjointe

Adresse : 9, route du Cap, Saint-Alfred, (QC) GOM ILO

Téléphone : 418-774-2068

7. Signature

Donné à Saint-Alfred le 19 septembre 2025



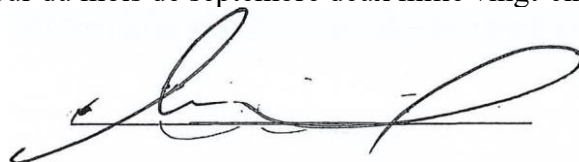
Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Michel Ferland, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 19^e jour du mois de septembre 2025, à chacun des endroits suivants :

- Site internet de la Municipalité de Saint-Alfred
- Sur le babillard extérieur du bureau municipal de Saint-Alfred

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.



Directeur général